## **CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

**Initiative :** Postulat

**Titre :** Pour prévenir le vol de vélos en ville de Lausanne.

Postulante: Marlène Bérard (PLR)

Selon les données fournies par l'Office fédéral de la statistique, en 2022 plus de 27'000 vélos ont été dérobés en Suisse. Les cas de vols varient selon les cantons. Au niveau vaudois, en 2022, l'on recensait 1'081 cas de vélos volés ce qui fait que Vaud se place à la 9ème place des cantons connaissant le nombre le plus important de vol de vélos.

Canton	Vols pour 1000 habitants	Nombre de vols
Genève 🐺	3,4	1 732
Vaud 🕎	1,3	1 081
Fribourg	1,6	528
Valais 📊	1,5	530
Neuchâtel 🚺	1,8	317
Jura 🏮	2,2	162
Berne 👨	4,2	4 406
Soleure	4,1	1 172

Tableau: watson + Source: hellosafe/OFS

A Lausanne, le nombre d'espace de stationnement pour vélos a explosé ces dernières années. L'augmentation du nombre de vélos stationnés en ville de Lausanne a généré une hausse du nombre de vols. Ces vols sont commis dans l'ensemble de la ville, mais aussi aux abords des écoles, privant ainsi certains écoliers d'un moyen de locomotion et d'un outil de loisir.

Aux vols s'ajoutent également des actes de sabotage sur les vélos. Plusieurs plaintes ont été déposées en raison de déprédations sur des vélos en ville de Lausanne.

Ces actes sont problématiques pour les propriétaires de vélo. Outre le fait que le détenteur du vélo est privé de ce moyen de locomotion, il est souvent difficile pour les propriétaires de se faire rembourser par les assurances faute d'avoir encore un ticket d'achat.

Afin de prévenir les vols et les actes de déprédations sur des vélos, respectivement de permettre à la police d'identifier les auteurs de ces actes, le PLR propose d'équiper de caméras de vidéosurveillance les bâtiments publics aux abords desquels des espaces de stationnement pour vélos sont disposés.

L'installation de caméras de vidéosurveillance sur les bâtiments publics permettrait ainsi de sécuriser les espaces de stationnement et de dissuader d'éventuels voleurs. Les caméras seraient orientées uniquement sur l'espace de stationnement.

Compte tenu de ce qui précède, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Équiper les bâtiments publics (école, garderie, administration communale, musées, etc.) de caméras de vidéosurveillance pour sécuriser les espaces de stationnement dédiés aux vélos.

